

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... Réclames... Faits divers...

SOURCE DE PARIS (Service gouvernemental)

Table with 2 columns: Date (22 Janvier, 23 Janvier) and Amount (72 75, 103 25, 109 05)

Service particulier du Journal de Roubaix

Table with 2 columns: Actions (Banque de France, Société gén., Crédit foncier de France, etc.) and Amounts

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 23 janvier. Changes sur Londres, 4.81 1/2; change sur Paris, 3.18 3/4.

ROUBAIX, le 23 JANVIER

Bulletin du jour

La majorité de la Chambre a monté hier en quelle estime elle tenait les plaintes de la minorité. L'élection de M. Dautresme, député de Limoux, a été invalidée, ainsi que celle de M. Estignard, député de Beaune-les-Dames.

La Chambre a donné lundi la mesure de son esprit de despotisme et de violence. On sait que les divers groupes de droite avaient résolu de protester contre les scandaleuses invalidations dont bon nombre de leurs membres ont déjà été victimes.

au huitième arrondissement de Paris, qui avait été chargé de porter cette proposition à la tribune. Ense plaçant au point de vue du bon sens et de l'équité, il semblait qu'un pareil projet ne pouvait pas soulever la moindre objection.

Ceci n'est pas une présomption, encore moins une calomnie, c'est un fait qui a été démontré dans la séance d'hier dans toute sa brutalité. L'exposé des motifs dont l'amiral Touchard a donné lecture a provoqué dès les premiers mots les furibondes protestations de la gauche et le président Grévy lui-même, oubliant que son rôle est de protéger tous les droits et faire respecter la liberté de la tribune, interrompait l'orateur à chaque phrase, comme s'il eût proféré quelque énormité.

Ce sont ces vérités si incontestables et si claires qui ont déchaîné la tempête sur les bancs des gauches. M. Gambetta ne se possédait plus, bondissant à la tribune comme un lion blessé, écumant de rage, il a fait une violente sortie contre la proposition de l'amiral Touchard qu'il qualifie de factum et demande qu'elle soit repoussée par la question préalable.

Il faut lire tout au long dans le Journal officiel la vigoureuse riposte du jeune orateur qui lui a valu une brillante ovation de la droite. Mais la majorité avait son siège d'avance, la question préalable demandée par le citoyen Gambetta a été votée à la majorité de 312 voix contre 186.

Les événements finiront par éclairer les plus aveugles. On s'aperçoit maintenant que la paix n'a plus de base solide en Europe. Il faut bien remonter à cette fatale guerre d'Italie pour trouver la cause de la perturbation générale des Etats. Il n'y a plus de paix parce qu'il n'y a plus de droit, et il n'y a plus de droit parce qu'il n'y a plus d'Europe.

en faisant l'Italie, en mépris du droit et de l'intérêt public. Tout ce qui a suivi est une conséquence de cette première violation des principes internationaux.

Dans une lettre de Londres, le correspondant de la République française constatait l'état du désarroi où se trouvait l'Europe, en face de la question d'Orient, par suite de la politique qu'elle s'était engagée, fait cet aveu: «Ajoutons, pour être juste, que Napoléon III inaugura ce système en Italie; la politique bonapartiste a toujours brisé et concert européen et produit les saines alliances comme conséquence inévitable.»

L'Europe doit autant de catastrophes à la France à cette dynastie fatale. Pour être tout à fait juste, le correspondant de la République française au fait d'ajouter encore que la politique impériale en Italie n'a pas eu de plus ardents partisans que les républicains d'aujourd'hui.

L'affaire Laborde revient d'entrer dans une nouvelle phase. La souscription ouverte continuait à recevoir chaque jour de nouvelles adhésions, et la presse de gauche à attaquer le ministre de la guerre. Mais cela ne suffisait évidemment pas pour satisfaire les légitimes impatiences de la démocratie radicale.

Le grief de la pression électorale doit être déposé, ce n'est pas à l'Etat qu'il faut en faire le procès; c'est au candidat conservateur. Le candidat a ignoré beaucoup de ces actes, mais il a hésité à les accepter par son irresponsabilité. Il a accepté la présidence de la Commission municipale de Limoux, mais il n'a révoqué aucun fonctionnaire.

Ce n'est donc pas la candidature officielle qui a fait le succès du candidat conservateur, ce succès est dû à l'étroite union des conservateurs. Et pendant que cette union se réalisait, le parti républicain se divisait. C'est le point qui domine toute cette élection et en assure le succès.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 22 janvier 1878.

PRÉSIDENT DE M. JULIUS GRÉVY. La séance est ouverte à 2 heures et demi. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Baragnon a la parole pour un fait personnel et dit que, contrairement à ce qu'il a dit hier M. Estignard, il n'a jamais emporté de dossier d'élection.

M. Truelle dépose une proposition tendant à rendre obligatoire l'emploi de l'alcôme centésimal. M. Haentjens demande la déclaration d'urgence sur cette proposition.

M. Truelle croit que la proposition a besoin d'être examinée avec soin. M. Haentjens retire sa demande.

M. Proust dépose une proposition relative à l'augmentation des pensions de retraite au profit des officiers de l'armée et demande la déclaration d'urgence.

L'urgence est déclarée. ADOPTION DU PROJET RELATIF À L'ILE DE SAINT-BARTHELEMY. L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi relatif à la rétrocession de l'île de Saint-Barthélemy à la France.

M. Lacaze dit que tous les cœurs patriotes se réjouissent du retour d'anciens Français sous l'autorité protectrice de la France. La population de Saint-Barthélemy, autant que celle de la Guadeloupe, à laquelle elle va se trouver rattachée, a soif de libertés publiques.

M. Savary, sous-secrétaire d'Etat à la Justice, demande le renvoi à jeudi du projet de loi relatif à l'amnistie pour les délits de presse. Le renvoi à jeudi est adopté.

MISE A L'ORDRE DU JOUR DU BUDGET M. Léon Say, ministre des Finances, demande la mise à l'ordre du jour de lundi prochain de la discussion sur le budget de 1878, et indique l'ordre dans lequel pourraient être discutés les divers rapports.

VERIFICATION DES POUVOIRS L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de M. Dautresme à Limoux.

M. Dautresme combat les conclusions du bureau qui tendent à l'invalidation. L'orateur a été candidat officiel; il y a toujours eu des candidats officiels et il n'y a jamais fait partie.

M. Grévy, lui-même, en a produit dix ou douze, mais en réalité très-peu de personnes ont protesté. Les luttes électorales sont généralement très-vives dans l'arrondissement de Limoux, depuis l'élection de M. Isaac Pereire fut élu contre M. de Guindard.

Le grief de la pression électorale doit être déposé, ce n'est pas à l'Etat qu'il faut en faire le procès; c'est au candidat conservateur. Le candidat a ignoré beaucoup de ces actes, mais il a hésité à les accepter par son irresponsabilité.

Dans dix-neuf des communes où les maires ont été révoqués, le candidat républicain a eu la majorité. En résumé, c'est le candidat conservateur qui a payé les frais de ces révoqueries provoquées par des rivalités locales.

Ce n'est donc pas la candidature officielle qui a fait le succès du candidat conservateur, ce succès est dû à l'étroite union des conservateurs. Et pendant que cette union se réalisait, le parti républicain se divisait.

M. Marceau dit qu'il lui suffira de citer deux ou trois faits pour justifier l'invalidation. M. Rouge, député sortant, fut destitué de ses fonctions de maire au profit de M. Dautresme; de plus six conseils municipaux ont été dissous.

Quant aux faits de corruption, ils se réduisent à la déclaration d'un homme qui affirme qu'on lui a offert un franc pour voter pour M. Estignard. Cet homme est un repris de justice.

terrés. (Rires à droite.) Douze décrets ont été fermés. Les communes qui sont petites présentent moins de résistance à l'action administrative et ont subi le joug de certains tyrannaux de village depuis de longues années.

M. Dautresme a parcouru l'arrondissement avec le préfet et le sous-préfet. Le préfet était en costume officiel. Dans les communes où l'action administrative s'est surtout exercée, M. Rouge a perdu 600 voix.

M. le Préfet de Launay fils rappelle qu'au 4 septembre M. Marceau donna l'ordre d'arrêter un président de tribunal et un autre magistrat. C'est ainsi qu'il entendait la liberté individuelle.

M. Marceau répond qu'il s'honore d'avoir fait arrêter deux complices du crime du 2 décembre. (Très-bien à gauche.)

A la majorité de 201 voix, contre 189, sur 490 votants, les conclusions du rapport sont adoptées; l'élection est invalidée.

M. Estignard dit qu'en 1876 quatre députés du Doubs se sont associés contre lui et, n'ayant pu l'empêcher d'être élu, ont dû se résigner à l'invalidation de l'élection.

M. Estignard ajoute que, quant au rapport, il n'est que la reproduction à peu près textuelle de la protestation du candidat républicain.

En 1877, comme en 1876, l'élection n'a eu lieu qu'au deuxième tour de scrutin. Or, le 28 octobre, les fonctionnaires n'avaient assurément plus aucune action sur le corps électoral.

On a mis en jeu toutes les manœuvres: on a présenté l'orateur comme ayant été exclu du centre gauche alors qu'il n'en a jamais fait partie.

Les sénateurs et les députés se sont partagés la tâche et ont fait, sous les formes les plus diverses, la propagande la plus active en faveur de M. Bernard. M. Viette, entre autres, garantissait l'invalidation du candidat conservateur, s'il était élu.

M. le Président dit que cette manifestation impose à celui qui l'a faite le devoir de s'abstenir dans le vote. (Applaudissements à droite.)

M. Estignard, continuant son discours, dit que ce propos était de nature à lui élever un grand nombre de suffrages.

M. le Président dit que cette manifestation impose à celui qui l'a faite le devoir de s'abstenir dans le vote. (Applaudissements à droite.)

M. Estignard, continuant son discours, dit que ce propos était de nature à lui élever un grand nombre de suffrages.

M. le Président dit que cette manifestation impose à celui qui l'a faite le devoir de s'abstenir dans le vote. (Applaudissements à droite.)

M. Estignard, continuant son discours, dit que ce propos était de nature à lui élever un grand nombre de suffrages.

M. le Président dit que cette manifestation impose à celui qui l'a faite le devoir de s'abstenir dans le vote. (Applaudissements à droite.)

M. Estignard, continuant son discours, dit que ce propos était de nature à lui élever un grand nombre de suffrages.

M. le Président dit que cette manifestation impose à celui qui l'a faite le devoir de s'abstenir dans le vote. (Applaudissements à droite.)

Les Russes marchent sur Gallipoli où il régnait une panique indescriptible; des troupes y sont attendues, venant de Smyrne.

Les troupes serbes, après la prise de Kurnumje, ont trouvé dans la ville vingt-quatre prisonniers serbes mutilés dont deux officiers.

Un avis officiel, émané de Constantinople, annonce que les négociations sont émanées à Kazanik pour le rétablissement de la paix.

Rectification de la frontière d'Asie, ouverture des détroits, indépendance de la Roumanie, adoption du programme de la Conférence de Constantinople pour la Bulgarie.

Les députés de la droite devaient, dit le Moniteur, tenir leur séance à l'hôtel Bedford une nouvelle réunion plénière.

Elle a été ajournée et nous croyons savoir que les groupes de droite ont renoncé, provisoirement du moins, à toute résolution extrême.

Trois cent vingt députés de députés sont en ce moment entre les mains des rapporteurs de la Commission consultative instituée près le ministère de la Justice.

Le Français annonce que le cardinal Simoni a adressé avant-hier, à tous les représentants du Saint-Siège, une protestation contre la proclamation du roi Humbert en qualité de roi d'Italie.

On télégraphie d'Ajaccio à l'Estafette que, dans un certain nombre de communes de la Corse les maires n'ont pas ouvert le scrutin.

Le vote de la question préalable sur la proposition de la minorité dans la Chambre des députés met le comble à tous les abus de pouvoir commis par la majorité républicaine et radicale.

On télégraphie d'Ajaccio à l'Estafette que, dans un certain nombre de communes de la Corse les maires n'ont pas ouvert le scrutin.

Le vote de la question préalable sur la proposition de la minorité dans la Chambre des députés met le comble à tous les abus de pouvoir commis par la majorité républicaine et radicale.

On télégraphie d'Ajaccio à l'Estafette que, dans un certain nombre de communes de la Corse les maires n'ont pas ouvert le scrutin.

Le vote de la question préalable sur la proposition de la minorité dans la Chambre des députés met le comble à tous les abus de pouvoir commis par la majorité républicaine et radicale.

On télégraphie d'Ajaccio à l'Estafette que, dans un certain nombre de communes de la Corse les maires n'ont pas ouvert le scrutin.

Le vote de la question préalable sur la proposition de la minorité dans la Chambre des députés met le comble à tous les abus de pouvoir commis par la majorité républicaine et radicale.

On télégraphie d'Ajaccio à l'Estafette que, dans un certain nombre de communes de la Corse les maires n'ont pas ouvert le scrutin.

Le vote de la question préalable sur la proposition de la minorité dans la Chambre des députés met le comble à tous les abus de pouvoir commis par la majorité républicaine et radicale.

On télégraphie d'Ajaccio à l'Estafette que, dans un certain nombre de communes de la Corse les maires n'ont pas ouvert le scrutin.